

Agents DIPA redeploés :

La DG a pris en compte les demandes de besoins supplémentaires pour la BSE Porta (+2 agents) et la BSI du Perthus (+4 agents) ainsi que la demande d'équipements spécifiques pour les missions en montages. 37 agents sont demandés.

Mise en place des formations TPCI de niveau 1 dans le respect strict du protocole sanitaire

Une période de trois semaines de test sur le mois de février sera effectuée sur la DR de Montpellier avec tout le matériel complémentaire nécessaire, afin de permettre l'émergence de difficultés éventuelles. Pour l'instant, les dojo servant à ces formations dans les directions de Perpignan et Toulouse sont toujours fermés en raison de la crise sanitaire.

Les questions du SNAD-CGT :

Pour le SNAD-CGT, Les agents de la surveillance se sentent abandonnés par leur administration, en manque de consignes adéquates suite à l'annonce du premier ministre des mesures de fermetures des frontières pour les résidents intra et extra communautaire. Concernant le redéploiement des agents de la DIPA, suite à la baisse du trafic sur Roissy et Orly, nous pouvons noter que les besoins demandés par les DI correspondent souvent à un sous effectif chronique dans certaines unités..

- **Nous avons demandé plus de réactivité de l'administration pour mettre en place ces consignes sur le terrain, afin d'éviter des situations d'urgence et pas toujours très claires vis à vis du public.**

Le DI se retranche sur les coordinations avec les préfetures qui n'ont pas donné de réponses rapides dans le week end pour retransférer aux unités. Pour l'instant les pouvoirs juridiques en matière de verbalisation n'ont pas été tranchés par la direction générale. Ce sont les gendarmes ou la police, suivant les points de contrôles, qui verbalisent les personnes ne pouvant présenter un test PCR négatif.

- **Nous demandons que les chefs d'unités soient plus associés en amont des besoins humains et de moyens dans le cadre du redéploiement des agents de la DIPA.**

Le DI confirme avoir fait l'état des besoins humains dans chaque brigade. Pour ce qui est des moyens matérielles cette question est en cours, et il est prévu qu'une liaison DI/Chefs d'unités soient faites

- **Nous avons demandé à ce que les postes qui vont être redéploés dans les brigades prochainement deviennent pérennes et soient en partie inscrits au prochains calculs des effectifs de références**

Le DI se refuse à cette idée. Pour lui ces arrivées d'agents répond à un besoin ponctuel créé par la crise sanitaire (plus de contrôles aux frontières) et à la fermeture de nombreux terminaux aéroportuaires. Les agents redéploés n'ont pas vocation à rester sur place une fois la crise terminée.

Note CGT : Comme ci avec l'arrivée du Brexit et la montée en puissance de nouveaux vecteurs de fraude pendant cette pandémie, la question des effectifs douaniers dans cette période ne devait pas être posée..

- **Suite à la non prise en compte des arrêts maladies COVID (application du jour de carence) pour certains agents testés positifs à la BSE de Sète, nous demandons à ce que le médecin du travail soit le relais avec l'administration pour que des attestations soient mise en place pour acter le dispositif de suppression du jour de carence. En effet, il ne serait pas normal d'ouvrir la voie à la transmission de données médicales personnelles aux directions...**

Le DI va faire remonter cette demande aux services du CSRH

- **Concernant la nouvelle règle de distanciation de 2m, nous demandons que les salles de réunions ou de conférences des DR puissent accueillir les actions de prévention et de bien être, financés par les délégations de l'action sociale. Du moment que les mesures dictées par le protocole sanitaire le permettent (moins de 6 participants, possibilités d'aération des locaux, salle assez grande), ces moments ne doivent pas être confondus avec des moments de convivialité.**

Le DI précise que toute latitude est donnée aux chefs de service pour adapter l'organisation mais que si la salle répond à une demande des agents inscrits à cette initiative de l'action sociale, il faut étudier les possibilités. Le DR de Toulouse confirme que jusqu'à maintenant il était privilégié de suspendre par mesures de préventions les évènements financés par le CHSCT ou par la délégation de l'action sociale. Au vu du nouveau protocole sanitaire cette demande des agents est à réétudier.

AUTRES INTERVENTIONS :

- La NA RH4 21000016 du 21-01-2021 prévoit **la reprise des formations tpci de 1^{er} niveau**, sous couvert du respect strict d'un protocole précis. Entre les arrivées possibles de l'ensemble des 37 collègues de DIPA redéployés et les stagiaires en stage initial, comment la DI va faire respecter les mesures prises par la nouvelle note ministérielle avec un impact sur les règles de distanciation collective (8metres carrés par agents) :
Le DI signale que l'exercice ne serait pas évident et que les salles pouvant accueillir les cours de TPCI sont toujours fermées. La solution est donc de faire dans la mesure ces formations à l'extérieur si les conditions climatiques le permettent. Concernant les conditions des formations initiales des stagiaires , la DI est dans l'attente de précisions par la DG
- Lorsque des agents d'une unité sont cas contact (en dehors de la sphère professionnelle) il serait de bon ton d'en informer les autres agents du service.

Le *SNAD-CGT* reste à votre disposition pour tout renseignement et toutes interventions dans cette période très difficile. La rupture du dialogue social entamée avec la direction générale suite aux annonces de transferts de la fiscalité à la DGFIP et la transformation profonde à terme de notre administration, ne nous empêche pas d'être présent dans tout ce qui concerne les réunions sur la crise sanitaire et la santé des agents.

Le prochain GT se tiendra fin de semaine prochaine

Isabelle Dolce-Danjard – Jean Christophe Albrich – Olivier Balzer